



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du patrimoine

Question orale n° 87

Texte de la question

M. Jean Rosselot appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le fait qu'il existe, dans nos campagnes en voie de desertification, un patrimoine architectural composé de vieilles fermes et de vieux édifices qui disparaît petit à petit et qui est d'une facture remarquable, qui reproduit l'identité de chaque région. Parallèlement, le tourisme vert se développe. Des régions comme la Franche-Comté, et bien d'autres, ont pour elles d'être restées relativement intactes du point de vue de la nature. Des groupements d'artisans seraient prêts à entreprendre des travaux de restauration. Des propriétaires, notamment des agriculteurs en retraite aux revenus très faibles, n'engagent aucune sorte de travaux parce qu'aucun montage financier intéressant ne leur est proposé. Il conviendrait que l'État prenne une initiative en ce domaine et procède par quelques expériences, pour commencer, de formation de synergies entre professionnels du bâtiment, propriétaires d'édifices ruraux, banques locales, élus, etc., pour aboutir à la réalisation de plusieurs objectifs intéressants à la fois : la restauration de l'identité architecturale de nos villages, la satisfaction de besoins en logements et notamment en gîtes ruraux, la vivification et l'animation des villages, l'apport d'un revenu supplémentaire aux propriétaires et le développement de l'activité du bâtiment. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis à propos de cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Rosselot Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 87

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 1993, page 1002

Réponse publiée le : 4 juin 1993, page 1071

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 juin 1993